MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 50 (1952), p. 65-68

Roger Rémondon

Reçu de versement pour l'« embolè ».

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

REÇU DE VERSEMENT POUR L'« EMBOLÈ »

PAR

ROGER RÉMONDON.

Le papyrus inv. n° 247 de la Société Fouad I de Papyrologie est un reçu établi au nom du pagarque Flavius Jean par son scribe Jérémie, et remis aux gens du monastère d'Apa Apollôs qui ont versé quarante artabes de blé pour l'*embolè* de la septième indiction. Le document est d'Aphrodito et date du 4 février 589.

Il subsiste encore deux points douteux dans le texte, l'un, à la ligne 3, provenant de lettres effacées et difficiles à lire, l'autre, à la ligne 4, résultant d'une tournure inusitée : nous sommes d'ailleurs, dans les deux cas, en face d'abréviations que nous nous sommes interdit de résoudre.

L'intérêt de ce reçu est de préciser quelque peu notre connaissance du pagarque Jean et du monastère d'Apa Apollôs.

Le papyrus, haut de o m. 11 et large de o m. 13, est complet et généralement bien conservé. Le contenu du reçu est écrit d'une belle écriture régulière, fine et serrée, légèrement penchée, appliquée comme une écriture de bureaucrate; la dernière ligne, qui est de Jérémie, est d'une main plus molle et plus dégagée.

† Φλ(αύιος) Ἰωάννης σὺν Θ(εῷ) ϖάγαρχ(ος) δι' ἐμοῦ Ιερεμία
λογογρ(άφου) ὑμῖν τοῖς ἀπὸ μον(ασ]ηρίου) ΑΒΒ(ᾶ) Ἀπολλῶτ(ος)
Παραδεδώκ(α)τ(ε) ἡμῖν δ(ιὰ) Μερ() ἀπ. .() (ὑπὲρ) ἐμβολ(ῆς)
ζ ἰνδ(ικτίονος) δ(ιὰ) ἀποσ]ολι() ἀπὸ ὅρμου Ἐλένης
σ(ίτου) ἀρ(τάβας) μ τεσσαράκοντα μ(όνας) Ἐγρ(άφη) μ(ηνὶ) μεχ(ὶ)ρ ι
(2e main) Ἱερεμία(ς) νοτάριο(ς) σ]οιχ(ῶ) ἰνδ(ικτίονος) ζ

BIFAO 50 (1952), p. 65-68 Roger Rémondon
Reçu de versement pour l'« embolè ».
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

TRADUCTION.

« (*Nous*) *Flavius Jean, avec l'aide de Dieu pagarque, par l'intermédiaire de moi Jérémie, scribe, à vous du monastère d'Apa Apollôs. Vous nous avez remis par,* pour l'embolè *de la septième indiction, par du port d'Hélène, 40 artabes de blé, quarante en tout et pour tout. Écrit le 10 du mois de méchir, indiction 7* ».

(2e main) « *Approuvé, Jérémie secrétaire.* »

COMMENTAIRE.

L. 1. Nous connaissons deux pagarques du nom de Φλαύιος Ἰωάννης. L'un est attesté à l'époque arabe dans l'Arsinoïte (*B. G. U.*, 36, 6, 5, 24 ; 736, 4). Il ne saurait convenir ici, notamment à cause de la mention du monastère d'Apa Apollôs. L'autre est connu au VIe siècle, dans l'Antéopolite à Aphrodito. Il est en fonction pendant une 3e indiction (*P. Masp.*, 67325, I, v. 31 ; III, v. 7, 12 ; VII, r. 5, 7 ; VIII, v. 24) pendant une sixième, septième et huitième indiction (*P. Flor.*, 298, 4, 9, 66, 70, 73). Si c'est ce dernier pagarque dont il s'agit ici, comme le laisse supposer la mention du monastère bien connu à Aphrodito, un troisième document nous le montre donc en service durant une septième indiction.

Nous pouvons d'ailleurs le dater plus précisément. Dans *P. Masp.*, 67325, il signe un acte le 10 pharmouthi de la troisième indiction et de la troisième année de Mauricius, c'est-à-dire le 5 avril 585, puisque la troisième année de Mauricius va du 5 août 584 au 4 août 585 (cf. *Chronique Paschale* citée par J. Maspero dans *P. Masp.*, I, p. 176). Une indiction étant comprise entre un 1er pachôn et le 30 pharmouthi de l'année suivante, il résulte, d'après *P. Masp.*, 67325, que la troisième allait du 26 avril 584 au 25 avril 585 (cf. encore *P. Masp.*, 67111). Et par conséquent, la septième indiction était comprise entre le 26 avril 588 et le 25 avril 589. Notre papyrus, daté du 10 méchir, a donc été rédigé le 4 février 589.

Ll. 1, 2. Le reçu est rédigé au nom du pagarque par son scribe Jérémie. Ce dernier, appelé *logographos* par l'employé qui a écrit le document, s'intitule lui-même *notarios* dans sa signature (l. 6). Mais les deux termes sont équivalents et désignent les scribes qui faisaient partie des fonctionnaires subalternes du pagarque (cf. G. Rouillard, *L'administration civile de l'Égypte byzantine* (2e éd.), p. 55). Remarquons qu'il est rare qu'un *notarios* signe un reçu de versement en nature ; généralement, semblables reçus sont délivrés au nom du pagarque par le τραπεζευτής, fonctionnaire spécialement préposé à la perception du blé.

Ll. 2, 3. ὑμῖν... παραδεδώκ(α)τ(ε) : sur ce formulaire de reçu d'impôt, assez rare à l'époque byzantine et de règle après la conquête arabe, cf. *P. Kl. Form.*, index, p. 282. Quant au terme d'ailleurs peu fréquent παραδεδώκ(α)τ(ε) (*P. Kl. Form.*, 1345), il semble provenir des formulaires des actes notariés, où il désigne la remise à l'acquéreur d'objets

BIFAO 50 (1952), p. 65-68 Roger Rémondon
Reçu de versement pour l'« embolè ».
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

vendus, la remise au propriétaire d'objets loués après expiration du bail (voir les références dans PREISIGKE, *Wörterbuch,* col. 240, 241).

L. 2. Le monastère d'Apa Apollôs est attesté à Aphrodito en 573-574 par *P. Masp.*, 67096, 67234. Une notice lui est consacrée par Paola BARISON, *Ricerche sui monasteri dell'Egitto bizantino e arabo secondo i documenti dei papiri greci,* dans *Aegyptus,* XVIII (1938), p. 100. A ce qu'il semble, le monastère faisait partie de la χώρα, relevait directement du pagarque sous la direction et la responsabilité duquel avait lieu la perception du blé.

L. 3. δ(ιὰ) Μερ() απ..() : il y a là une difficulté. Nous ne pouvons songer à restituer δ(ιὰ) μερ(ισμοῦ), qui est inusité et serait, de plus, insolite ici. Nous pensons plutôt, d'après le témoignage des documents parallèles (par exemple *P. Kl. Form.*, 42, 77, 481, 547, 562, 617, 775, 952), à l'intermédiaire entre les contribuables du monastère et le bureau du pagarque. Dans certains cas le nom de ce personnage est suivi de son titre : hypodecte, grammate, boèthos, etc.; dans d'autres, il n'est fait mention d'aucun titre. Nous supposons donc, pour ce qui est de notre reçu, que Μερ() recouvre le nom (peut-être Μερκούριος) de l'individu — agent du pagarque ou, plus vraisemblablement, du monastère — qui a rassemblé le grain de la communauté, l'a remis au pagarque et a obtenu de lui, par l'entremise de Jérémie, le reçu qui nous occupe. Quant à απ..(), faut-il y lire un titre? Le seul qui paraîtrait convenir serait ἀπαιτητής : mais ce fonctionnaire étant affecté à la perception des arriérés dans les cités (cf. G. ROUILLARD, *op. cit.*, p. 132-133), il ne peut guère intervenir pour un monastère qui paye normalement l'impôt en nature, dans le courant même de l'année pour laquelle il est dû (cf. *P. Lond.*, V, 1686, l. 27). Il reste possible aussi de songer à l'expression très fréquente ἀπὸ χ(ωρίου).

L. 3. A propos de l'*embolè* nous renvoyons à G. ROUILLARD, *op. cit.*, ch. III, *passim,* et plus spécialement, pour la perception du blé, p. 131-136.

L. 4. L'expression δ(ιὰ) ἀποστολι() se réfère sans doute au transport des 40 artabes de blé depuis le port d'Hélène jusqu'aux greniers d'Aphrodito. Elle est en tout cas difficile à expliquer. Ἀποστολι() ne recouvre aucun nom propre connu. Une restitution possible, δ(ιὰ) ἀποστολί(ου), n'offre guère de sens : l'ἀποστόλιον est une sorte de viatique (*O. G. I.*, 674, 4; *S. B.*, 4689, 4). A la rigueur, on pourrait songer à lire ἀποστολι(κοῦ), et cet adjectif obligerait à sous-entendre un substantif, tel peut-être que πλοῖον. Le monastère d'Apa Apollôs s'appelant ὄρος τῶν ἁγίων καὶ χριστοφόρων ἀποστόλων (*P. Masp.*, 67096), y aurait-il eu des πλοῖα ἀποστολικὰ comme il y avait des πλοῖα καθολικῆς ἐκκλησίας Ἀλεξανδρείας (*Chrest.*, I, 434) et des πλοῖα τῆς Μετανοίας (*P. Lond.*, 995, 996, 1152; *P. Masp.*, 67286)? Toutefois, cette hypothèse est bien risquée.

Puisqu'aussi bien il s'agit d'un transport fluvial de blé, on serait tenté de faire de ἀποστολι() une forme diminutive quelconque de ἀπόστολος. Mais ces lettres d'accompagnement ne sont pas attestées à l'époque byzantine. Le mot ἀπόστολος a pris alors le sens de « messager, envoyé ». Aussi ἀποστόλι(ον) (?) pourrait-il signifier simplement « transport, envoi ». Quoi qu'il en soit, aucune hypothèse n'écarte l'idée d'un transport fluvial depuis le port d'Hélène — sans doute l'embarcadère du monastère — jusqu'aux greniers d'Aphrodito.

BIFAO 50 (1952), p. 65-68 Roger Rémondon
Reçu de versement pour l'« embolè ».
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Pourquoi cette mention dans le libellé du reçu? Elle n'a vraisemblablement aucune valeur fiscale (cf. au contraire la fréquente indication des *naula* dans les reçus d'*embolè*). Plusieurs textes, cependant, nous apprennent le soin avec lequel l'autorité surveille l'acheminement du blé sur le Nil et les canaux jusqu'aux greniers de la commune : lettres à des « notables » à propos de l'envoi du grain au port d'embarquement (*P. Masp.*, 67075; *P. S. I.*, 939); mention, dans un reçu délivré par l'*embolator* aux colons d'un domaine autopracte, du nom du batelier auquel a été remis le blé (*P. Oxy.*, XVI, 1914); mention identique dans le reçu du *grammateus* d'un bourg à un *pronoètès* (*P. Oxy.*, XVI, 1998). Il se pourrait de même que notre document indiquât lui aussi le mode de transport du convoi de blé et son itinéraire. En cas de fraude sur la qualité du blé par exemple, ou en cas de prélèvement ou d'altération en cours de route, cette mention facilitait aux autorités la recherche des responsables. G. Rouillard, *op. cit.*, p. 133, signale quelques précautions prises par le gouvernement en vue de prévenir les fraudes.

Les quarante artabes de blé du monastère d'Apa Apollôs, reçues par les bureaux du pagarque le 4 février 589, entassées dans les greniers d'Aphrodito, puis tirées de là, contrôlées une dernière fois, embarquées sur la flotte fluviale, seront arrivées à Antinoé avant le 9 août, à Alexandrie avant le 10 septembre (*Edit.*, XIII, III, 2); les flottes frumentaires les auront ensuite amenées à Byzance. Tout cela, bien entendu, δίχα Θεοῦ βίας.

Roger Rémondon.

BIFAO 50 (1952), p. 65-68 Roger Rémondon
Reçu de versement pour l'« embolè ».
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net